

Références

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.
Un travail collectif - Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités, 2004

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Une approche à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance - Prévenir la violence et le harcèlement, 2006

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba - Guide pour les services aux élèves, 2007

Division scolaire franco-manitobaine.
Manuel de politiques et procédure, F-27,
Mesures disciplinaires : suspension et/ou expulsion, 2007-09-07

Division scolaire franco-manitobaine.
Manuel de politiques et procédure, F-28,
Armes dans les écoles, 2007-10-24

Division scolaire franco-manitobaine.
Manuel de politiques et procédure, F-29,
Possession et/ou consommation de drogues ou d'alcool, 2007-12-20

Commission des droits de la personne du Manitoba.
Code des droits de la personne, section 9(2)

Division scolaire franco-manitobaine
CP 204, 1263, chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0

Téléphone : (204) 878-9399 – Télécopieur : (204) 878-9407
[http://: www.dsfm.mb.ca](http://www.dsfm.mb.ca)



Code de conduite



APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE

Procédure d'appel

Dans le cas de mécontentement avec la mesure disciplinaire, veuillez suivre le protocole de communication suivant:

- Adressez-vous à l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant.
- Si le problème n'est pas résolu, adressez-vous à la direction d'école.
- Si le problème n'a toujours pas été résolu, adressez-vous à la direction des Services aux élèves de la division.
- Si le problème n'est toujours pas réglé, adressez-vous à la direction générale.
- En dernier recours, communiquez avec la commission scolaire.

Conséquences disciplinaires

La violation du code de conduite entraîne une conséquence disciplinaire juste et raisonnable. Les intervenants éducatifs doivent agir et doivent faire des interventions afin d'assurer un environnement sûr et accueillant. En aucun temps, l'élève ne doit se sentir humilié ou dévalorisé. Afin de respecter les droits de l'élève, l'intervention doit se faire avec dignité et calme.

La liste suivante énumère les dispositions et sanctions disciplinaires de base qui peuvent être entamées par le personnel ou la direction de l'école. Toute personne qui est responsable de l'application du code de conduite, doit faire preuve de souplesse d'esprit suffisante pour répondre aux besoins individuels de tous les élèves et pour exercer son jugement en considérant le contexte particulier des événements. Chaque comportement peut amener les autorités de l'école à invoquer une solution, une mesure particulière ou un ensemble de sanctions selon la nature, la gravité et la fréquence de l'action, soit :

- discussion et réparation de la situation
- l'enseignement des stratégies de la résolution de conflits par les moyens pacifiques
- entretien officiel avec l'élève, avertissement et réparation de la situation
- entretien avec les parents/tuteurs
- mise en place d'un contrat de bonne conduite identifiant clairement les objectifs visés
- recours à l'équipe scolaire des Services aux élèves
- renvoi de l'élève de la classe dans un autre endroit supervisé dans l'école avec programmation appropriée
- recours à l'équipe divisionnaire des Services aux élèves
- recours aux Services à des agences communautaires en collaboration avec l'équipe des services aux élèves divisionnaire
- Mise en œuvre des directives administratives PROGSAE-09, ADM-14, ADM-15

Table des matières

1. Mission	Page 2
2. Code de conduite	Page 3
3. Droits et responsabilités	Page 4
4. Comportements inacceptables graves	Page 6
5. Conséquences disciplinaires	Page 8
6. Procédure d'appel	Page 9
7. Références	Page 10

Mission

La Division scolaire franco-manitobaine, consciente de son rôle unique au Manitoba, au Canada et dans un monde en perpétuel changement, a pour mission :

D'assurer l'épanouissement de chaque apprenante et apprenant dans une perspective d'inclusion et de respect au profit de la communauté franco-manitobaine d'aujourd'hui et de demain.

Comportements inacceptables graves (suite...)

- Discrimination selon le Code des droits de la personne
Discrimination s'entend de toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur les caractéristiques suivantes:
 - a) l'ascendance, y compris la couleur et les races identifiables;
 - b) la nationalité ou l'origine nationale;
 - c) le milieu ou l'origine ethnique;
 - d) la religion ou la croyance ou les croyances religieuses, les associations religieuses ou les activités religieuses;
 - e) l'âge;
 - f) le sexe, y compris la grossesse, la possibilité de grossesse ou les circonstances se rapportant à la grossesse;
 - g) les caractéristiques fondées sur le sexe ou les circonstances autres que celles visées à l'alinéa f);
 - h) l'orientation sexuelle;
 - i) l'état matrimonial ou le statut familial;
 - j) la source de revenu;
 - k) les convictions politiques, associations politiques ou activités politiques;
 - l) les incapacités physiques ou mentales ou les caractéristiques ou les situations connexes, y compris le besoin d'un chien guide ou d'un autre animal, une chaise roulante ou tout autre appareil, orthèse ou prothèse.

- Tout autre geste ou conduite préjudiciable à l'intérêt du milieu

Comportements inacceptables graves

La DSFM ne tolère aucun comportement qui pourrait nuire au bon fonctionnement et à la sécurité des élèves, des membres du personnel, des parents et de tout autre personne qui se trouvent dans ses établissements.

- Indiscipline répétée et continue pendant la journée scolaire ou à bord d'autobus scolaire
- Usage inapproprié des technologies de l'information et de la communication
- la fréquentation de bandes
- Destruction, vandalisme ou vol de la propriété
- Intimidation ou mauvais traitement de nature physique, sexuelle ou psychologique, infligé verbalement, par écrit ou de tout autre manière
- Possession, consommation ou vente de drogues, d'alcool ou de stupéfiants
- Possession d'armes
 - « *Arme : Toute chose conçue, utilisée, ou qu'une personne entend d'utiliser pour soit tuer ou blesser quelqu'un soit le menacer ou l'intimide* »
 - « *Possession : le fait de porter une arme sur soi, ou d'y avoir accès après l'avoir dissimulée, alors que la personne se trouve dans un bâtiment scolaire, un véhicule ou sur le terrain de la division, ou durant une activité scolaire.*

La définition s'applique également à la possession de drogues, à la revente et au trafic de drogues. »
(Code Criminel du Canada, article 2)

Code de conduite

Le code de conduite de la Division scolaire franco-manitobaine a pour but de créer un environnement scolaire inclusif qui assure la sécurité de chaque élève et un climat éducatif qui favorise le désir d'apprendre, la pensée critique, l'estime de soi et le respect des autres.

Chaque élève a droit à un programme d'éducation approprié, au respect ainsi que d'être inclus dans toutes les situations d'apprentissage. Le code de conduite vise à développer chez l'élève une discipline intérieure et une maîtrise de soi qui lui permettront de bien réussir dans ses apprentissages et de solutionner ses conflits de façon pacifique.

Le code de conduite s'applique aux élèves, au personnel de la Division scolaire franco-manitobaine, aux parents/tuteurs et à tout autre personne qui œuvrent auprès des élèves durant toute activité scolaire à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

Droits et responsabilités

L'élève a le droit :	L'élève est responsable de:	Les parents/tuteurs sont responsables de :	Les membres du personnel sont responsables de :
<ul style="list-style-type: none"> • d'être traité de façon juste et équitable 	<ul style="list-style-type: none"> • se comporter de façon respectueuse 	<ul style="list-style-type: none"> • suivre le protocole établi quant à la communication des inquiétudes 	<ul style="list-style-type: none"> • conserver la dignité des individus dans toutes les interactions • assurer une programmation appropriée pour tous les élèves • mettre en place des plans d'intervention pour les élèves ayant des besoins spéciaux dans le domaine du comportement
<ul style="list-style-type: none"> • de fréquenter une école où l'ambiance est propice à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre • contribuer positivement au climat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • assurer que leur enfant fréquente régulièrement l'école, soit ponctuel et accomplisse les tâches assignées 	<ul style="list-style-type: none"> • créer et maintenir un climat favorisant l'apprentissage, les relations saines, le respect et l'épanouissement de tous les élèves
<ul style="list-style-type: none"> • d'être en sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • connaître et observer le code de conduite de l'école • résoudre les conflits et les problèmes interpersonnels de façon pacifique • respecter les biens de l'école et les effets personnels des autres 	<ul style="list-style-type: none"> • connaître, observer et revoir le code de conduite avec leur enfant • collaborer pleinement avec l'école pour s'assurer que leur enfant se conforme au code de conduite de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • connaître, observer et présenter le code de conduite de l'école aux élèves • établir et maintenir un environnement sécuritaire • enseigner les habiletés de relations interpersonnelles
<ul style="list-style-type: none"> • d'être inclus dans sa communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • traiter avec dignité et respecter les autres élèves, les membres du personnel et tout autre personne qui œuvre dans une école de la DSFM 	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer l'équipe scolaire • participer pleinement à la vie scolaire de leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • différencier l'enseignement • cultiver le développement d'un citoyen qui participe pleinement à sa communauté
<ul style="list-style-type: none"> • d'être éduqué en français 	<ul style="list-style-type: none"> • s'exprimer en français • s'épanouir et vivre sa culture francophone • s'engager dans la culture francophone de son milieu 	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la langue française et valoriser la culture francophone 	<ul style="list-style-type: none"> • être des modèles de la langue française et de la culture française • cultiver une construction identitaire francophone positive
<ul style="list-style-type: none"> • à la liberté d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> • entretenir un dialogue positif • agir, parler, se présenter, s'habiller de façon convenable pour un milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • entretenir un dialogue positif • agir, parler, se présenter, s'habiller de façon convenable pour un milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • entretenir un dialogue positif • agir, parler, se présenter, s'habiller de façon convenable pour un milieu scolaire • respecter les protocoles de la confidentialité